



# LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

## LE CONFLIT des eaux tropicales et polaires à Terre-Neuve

Nous avons vu dans nos précédentes études que l'habitat morutier est étroitement conditionné par la température et la salinité. Il nous faut expliquer maintenant quelles sont les causes de la variation de ces éléments.

### I. — Nature des eaux en présence

A l'aide de nos deux instruments de mesure, thermomètre et salinomètre, nous allons faire une série de relevés autour des Bancs et dans l'eau qui les recouvre. Nous constatons que, sur le plateau continental terre-neuvien, la moyenne de température annuelle peut être de 8° inférieure à la moyenne du parallèle océanique correspondant. Les salinités sont comprises entre 30 et 35, tandis que les eaux atlantiques environnantes ont plus de 35.

Ce sont là des différences notables, et il importe de remarquer qu'elles se produisent brusquement, avec autant de netteté que s'il s'agissait de liquides séparés par une paroi imperméable.

Nous avons donc en présence deux masses d'eau spécifiquement différentes, l'une *tropicale*, amenée jusqu'au Cap Hatteras par le Gulf Stream, et dérivant ensuite lentement vers l'Est au fil de la dérive atlantique, avec une vitesse très variable : quelquefois nulle, souvent égale et même supérieure à un mille à l'heure; l'autre *polaire*, provenant de la fonte des glaces, entraînée vers le Sud par le courant labradorien. La première est chaude et salée; la deuxième est froide et plus douce.

### II. — Le courant polaire

La largeur et la profondeur du courant polaire sont essentiellement variables. A l'Ouest, il adhère à la côte du Labrador (d'où vient son nom) et à laquelle l'applique par inertie le mouvement de rotation de la terre. A l'Est il est en conflit tout le long de son parcours avec les eaux atlantiques, qui l'empêchent de progresser au large. Enfin son épaisseur varie avec les saisons et d'une année à l'autre et peut atteindre 450 mètres; c'est-à-dire qu'il faut descendre parfois à cette profondeur pour retrouver les caractéristiques des eaux atlantiques à cette latitude.

Le minimum de température est voisin de 0°, parfois inférieur (— 1°) sans beaucoup dépasser ce point, car l'eau de salinité 35 gèle à — 1° 9. Ce minimum s'observe, suivant l'épaisseur de la couche froide, entre 75 et 250 mètres, lorsque le courant polaire arrive à la latitude de Terre-Neuve. Les conséquences de ces fluctuations de niveau sont d'une importance capitale pour la pêche, puisque les fonds sont à une profondeur moyenne de 75 mètres, et que la température des régions de pêche sera évidemment celle de la tranche horizontale du courant polaire correspondant à leur immersion.

### III. — Insuffisance ou surabondance de l'eau polaire

Pour tenir compte de l'élément fondamental que nous venons de mettre en relief, nous distinguons deux natures de courant polaire suivant son épaisseur qui correspond au volume des eaux entraînées, car on constate, en pratiquant dans son lit une coupe transversale, que largeur et profondeur varient dans le même sens.

Nous appellerons *eau polaire insuffisante*, celle dont le minimum de température est à moins de 75 mètres, c'est-à-dire au niveau moyen du plateau continental, à la latitude de Terre-Neuve.

Nous appellerons *eau polaire surabondante*, celle dont le minimum de température est au-dessous de 150 mètres, c'est-à-dire ne peut pas pénétrer sur les Bancs, car on sait que contrairement à l'eau distillée, la densité de l'eau salée augmente jusqu'au point de glace. Cette eau glacée sera donc plus lourde que les eaux plus chaudes, et de salinité moindre qui la dominent.

### IV. — Influence solaire

Voyons ce qui se passe sur les confins des deux courants, où la transgression polaire s'arrête, épuisée, comme un fleuve à son embouchure.

Il n'y a plus de courant; l'influence de la fonte des glaces a cessé à cette distance de l'origine; les déplacements qui vont se produire sont dus au rayonnement solaire.

Lorsque la température de l'air devient supérieure à celle de l'eau, celle-ci s'échauffe. Tout le monde sait que la terre s'échauffe plus vite que l'eau sous la même influence solaire: il suffit d'exposer au soleil de midi un tas de sel et de l'eau de même température pour constater le fait. Ceci permet sans autre considération physique de comprendre pourquoi l'eau salée s'échauffera plus vite que l'eau douce, l'eau atlantique plus vite que l'eau polaire.

Qu'en résultera-t-il?

Si nous sommes obligés de faire intervenir une conception nouvelle : la densité.

La salinité est la proportion de sels contenus dans un kilog d'eau, c'est un élément qui ne varie pas pour un échantillon donné. La densité est le rapport du poids de l'unité de volume de l'eau de mer au poids d'un volume égal d'eau distillée à 4°. Si au lieu d'un kilog d'eau de mer, nous en prenons un litre, ce liquide a une certaine densité, son poids. Si on l'échauffe, l'eau se dilate, il sort du litre une certaine quantité. Le poids d'un litre et par suite sa densité diminuent. Si au contraire on refroidit le liquide, sa densité augmente.

Donc la chaleur diminue la densité, le froid l'augmente.

Supposons maintenant que l'on introduise dans deux flacons identiques deux volumes égaux d'eau de mer de densités différentes. Il est clair que la pression sur le fond du flacon de forte densité est plus grande que l'autre, et si on établit une communication à la base des deux flacons, l'eau la plus lourde va filer par le bas vers la plus légère. Dans ce dernier flacon le niveau va monter jusqu'à ce que les poids soient égaux dans les deux flacons, et si l'on établit une communication à la surface il est évident qu'il y aura écoulement superficiel du niveau le plus élevé vers le plus bas, c'est-à-dire du flacon de densité faible vers le flacon de densité forte.

Eh bien, le même phénomène a lieu en mer. Si nous prenons deux petites masses d'eau à peu de distance l'une de l'autre, sans mouvement l'une vers l'autre, on constate que leurs densités sont très voisines. Si elles sont en mouvement ou constate que le déplacement a lieu des densités faibles vers les densités fortes.

Or, sur les confins de l'eau polaire et de l'eau atlantique, le mouvement s'arrête parce que les densités deviennent égales. Sous l'influence du soleil, l'eau atlantique

s'allège plus vite que sa voisine; sa densité diminue; elle envahit l'eau polaire; les eaux plus salées dominent celles de plus faible salinité. Par compensation, en bas, les eaux polaires avanceront et envahiront les Bancs si ce n'est déjà fait. Il se formera ce qu'on appelle un *coin polaire*, c'est-à-dire que l'eau salée chaude avancera en surface vers le Nord et vers l'Ouest, tandis que l'eau polaire au-dessous avancera vers le Sud et vers l'Est, jusqu'à ce que les densités s'égalisent.

Nous allons maintenant comprendre tout le mécanisme de la lutte.

### V. — Le conflit des eaux tropicales et des eaux polaires

Dans les années d'*eau polaire surabondante*, la couche d'eau est épaisse (minimum au-dessous de 150 mètres), sa forte épaisseur lui interdit l'accès des Bancs qu'elle doit contourner par la *Coursive*, entre le *Grand Banc* et le *Bonnet*, la fonte de la Banquise d'abord, puis la descente des icebergs la nourrissent et paralyse la transgression tropicale provoquée par l'échauffement solaire. Par contre, dans les fonds, l'eau tiède de salinité favorable, poussée comme un *coin chaud* par la transgression océanique, baigne la surface des Bancs d'une étendue importante d'eau de morue. Les circonstances sont favorables à la pêche. C'est le cas des années 1923, 1924, 1925 (en été), 1926. Toutes correspondent à de bonnes pêches.

Si l'*eau polaire est insuffisante*, se tarit rapidement par absence d'icebergs (1927, 1928), le courant est étriqué en largeur et en profondeur. Sa tranche de température minimum est à 75 ou 80 mètres; le courant ne parvient plus au Bonnet Flamand; la rotation de la terre l'applique contre la côte américaine. Il envahit le détroit de Belle-Isle (60 mètres de fond) et inonde les Bancs de l'Ouest. Il s'insinue par le Chenal de la Baleine qui ouvre à 90 mètres une coupure allant du Chenal d'Avalon à la Baie du Mélange; il descend par la fosse des Virgin Rocks, profonde de 75 à 80 mètres, jusqu'au cœur même du Banc, jusqu'aux lettres D E par 45°20 de latitude. On ne retrouve plus nulle part les circonstances favorables et il se produit même ce paradoxe extraordinaire pour un observateur inattentif, que c'est parce que l'*eau polaire est insuffisante* que les fonds de pêche sont glacés.

COMMANDANT BEAUGÉ.

## AFFRANCHISSEMENT DES CORRESPONDANCES

Nous vous avons instamment recommandé l'an dernier d'affranchir vos correspondances, pour ne pas faire payer la double taxe à vos familles!

Nous avons été heureux de constater que notre appel avait été entendu, et très peu nombreux ont été les marins et les capitaines qui, pendant la dernière campagne, n'ont pas fait affranchir leurs lettres.

Nous vous rappelons qu'il y a toujours des timbres-postes à bord de la Sainte-Jeanne-d'Arc, et que, si par hasard elle en manquait, vous avez toujours la ressource de remettre au Capitaine du Navire-Hôpital le numéraire nécessaire aux affranchissements, ou encore un Bon signé du capitaine, payable chez l'armateur, pour le remboursement à la Société des sommes avancées par elle.

Si tu veux que  
Dieu te protège,  
mérite-le :  
Deviens meilleur!

## MODIFICATIONS

apportées  
aux CARTES des BANCS de TERRE-NEUVE  
dans l'Édition 1929 et anomalies observées

### CARTE n° 1. — Aiguille de déclinaison.

Quelques sondes obtenues montrent qu'il existe une fosse de 75 à 80 mètres au Sud des Virgin Rocks, et entre le méridien des Virgin et celui de l'aiguille de déclinaison.

### CARTE n° 2. — Banc de Saint-Pierre.

Les accores S.-E. du Banc de Saint-Pierre sont assez mal délimités. Certaines sondes obtenues au Varluzel nous font penser que le burrelet que présente la ligne des fonds de 100 m. par L = 45°30 n'existe pas.

Les sondes au Sud du Banc de Saint-Pierre paraissent en certains endroits plus faibles que celles portées sur la carte.

La ligne des fonds de 100 m. au Sud du Banc à Vert est assez mal tracée.

Le burrelet Est du Banc à Vert par 45°40 n'existe pas.

*Nota.* — Il n'a pas pu être tenu compte de ces différentes remarques dans l'édition 1929, car les trajets effectués l'ont toujours été par brume avec, par suite, une imprécision de point qui n'a pas permis de porter sur la carte les sondes obtenues.

### CARTE n° 3. — S.-O. du Platier.

Les sondes de 80 à 200 mètres sont particulièrement intéressantes pour les chalutiers, mais il ne nous est guère arrivé de circuler par temps clair dans la région S.-O. du Platier.

L'emploi des sondeurs Langevin et Marti, qui se généralise de plus en plus sur les chalutiers, permettra, je l'espère, aux Capitaines de nous fournir l'an prochain des renseignements sur la région S. du Trou Baleine.

Le Commandant Beaugé a reconnu, au cours de l'un de ses passages sur les chalutiers, que la « langue des poissons rouges » était inexistante, et qu'une fosse de 100 à 150 mètres s'étendait au milieu de cette langue vers l'Ouest.

### CARTE n° 4. — Banquereau, Ile de Sable.

Nous n'avons apporté aucune modification importante à cette carte; nous l'avons complétée de quelques appellations établies par l'Office Scientifique des Pêches.

### CARTE n° 5. — Banc George.

Nous avons établi cette carte surtout pour les chalutiers. Les sondes sont en mètres, et les indications de fond sont en français comme sur les autres cartes des Œuvres de Mer.

Des relèvements goniométriques pris sur Yarmouth et Nantucket permettront aux Capitaines de se placer facilement en brume.

### Carte du Platier.

Les nouvelles et nombreuses sondes prises sur le Platier montrent de plus en plus que ce Platier n'est que creux et bosses.

Certains emplacements des accores du Platier ont semblé favoriser la pêche de quelques navires.

Les nouvelles sondes permettront à leurs Capitaines de retrouver plus facilement ces postes.

COMMANDANT GUYADER.



## Echos de "chez nous"

## Région Normande

**Fécamp.** — Un canot chaviré avait été retrouvé en mer, à deux milles au large des Grandes-Dalles. L'embarcation a pu être facilement identifiée. Il s'agit de la *Paulette*, du port de Fécamp.

On ignore le sort des deux marins qui étaient à bord du canot. Ceux-ci : M. Emile Aumont, 37 ans, propriétaire de la *Paulette*, et le jeune René Duparc, 14 ans.

La *Paulette* était partie le matin de Fécamp pour se livrer à la pêche du maquereau, dite « du plomb ». Ce canot jaugeait 2 tonnes 30.

M. Emile Aumont, qui était marié et père de quatre enfants, était domicilié place Bigot. Le jeune René Duparc habitait chez ses parents, 35, rue du Pressoir.

Une souscription est ouverte sous le patronage d'honneur de M. Gustave Couturier, Maire et Conseiller général de Fécamp.

Les offrandes sont reçues avec reconnaissance par la Presse locale, chez MM. Collen, Gréverie, Pollet, conseillers municipaux, et Guérard, 130, rue d'Etretat.

**Inscription Maritime.** — Les personnes dépendant du Syndicat de Fécamp, qui reçoivent le secours légal de 480 francs, ont été priées de se présenter au bureau de l'Inscription Maritime avant le 15 juin courant.

**Récompenses pour faits de sauvetage.** — Le prix Raoul Guérin (200 francs et médaille d'argent), a été décerné à M. Joseph Richer, capitaine du chalutier fécampois *Mont-Kemmel*, armateur la Compagnie Française des Grandes Pêches.

Le prix Emile Robin et du contre-amiral Buret (500 francs), a été accordé à l'armement de la baleinière du *Mont-Kemmel*.

**Blessé par son cheval.** — M. Jean-Baptiste Desjardins, 24 ans, cultivateur à Sainte-Hélène-Bondeville, a été sérieusement blessé à la tête d'un coup de pied de cheval.

Transporté à l'hôpital de Fécamp, M. Desjardins a reçu les soins de M. le docteur Maupas.

Son état s'est alors sensiblement amélioré, le blessé a pu quitter l'établissement hospitalier et regagner son domicile.

**Mariage.** — Monsieur Médéric Leccœur, Monsieur et Madame Henri Follet, Monsieur et Madame Auguste Leboucher père, Monsieur et Madame Auguste Leboucher ont l'honneur de vous faire part du mariage de leurs enfants Henriette et Fernand.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église de la Sainte-Trinité de Fécamp.

— Le docteur Delabrousse a repris ses consultations depuis le 14 juin.

**ETAT-CIVIL. — Naissances.** — Charbonnier Raymond-Alfred-Marie, rue Gouel, 9; Letellier Henri-Gaston-Paul, 53, rue de la Plage; Leber Monique-Jeanne-Gilberte, 9, rue Saint-Benoist; Fiquet Raymond-Jean-Marcel, route de Cany, 6 bis; Chatel Gisèle Marie-Fernande, route de Rouen, 71.

**Mariages.** — Jeanne Germer-Roland-François, couveuse, route de Valmont, 97, et Benard Georgina-Albertine-Louise, sans profession, route de Valmont, 119; Ladrière Henri-Paul, entrepreneur de menuiserie, avenue Jean-Lorrain, 56, et Pouplard Camille-Célestine-Adélaïde, couturière, rue d'Yport, Villa « Sourire ».

**Décès.** — Guerrand André-Maurice, employé de distillerie, 13, rue Saint-Benoist, 36 ans; Debris François-Xavier, ancien concierge au Tribunal de Commerce, place Adolphe-Bellet, 66 ans; Daubeuf Marie-Juliette, épouse Leborgne, sans profession, côte Saint-Jacques, 68 ans; Couture Prosper-Louis, ouvrier de scierie, 21 ter, rue des Renelles, 72 ans; Hagneré Victoire-Augustine, repasseuse, 27, rue Arquaise, 72 ans; Lemaitre Emile-Georges, retraité de la marine, hameau du Ramponneau, 62 ans.

**Valmont.** — Le 12 juillet prochain, il sera procédé à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en au-

tomobile de Valmont gare à Saint-Pierre-en-Port (Seine-Inférieure).

**Senneville-sur-Fécamp.** — M. Maurice Beaudet, ouvrier agricole, a porté plainte à la gendarmerie de Valmont pour vol d'une somme de 45 francs. Une enquête est ouverte.

## SPORTS

**Autour d'un pari.** — A la suite d'un pari, deux de nos concitoyens, MM. René Jeanne et Pierre Lampérier, ont effectué à bicyclette le parcours Fécamp-Goderville et retour, soit environ 25 kilomètres.

Le départ a été donné place Thiers, vers 20 heures.

L'arrivée, place Thiers, a eu lieu en présence d'une centaine de personnes.

René Jeanne a terminé premier avec 2 minutes d'avance sur son concurrent.

M. Cardon, garagiste, accompagné d'un commissaire, a suivi la course en automobile.

**Dieppe.** — *Le meeting automobile des 6-7-8 juillet.* — Les voitures se disputeront le prix de la ville de Dieppe, soit 10.00 francs, au meilleur temps, ainsi que quantité de prix pour chaque catégorie. L'ensemble des dotations représente un total de 50.000 francs.

## Région Bretonne

**Saint-Malo.** — La fête de la Gare aura lieu cette année le 30 juin. Cette date est définitivement choisie à cause de la fête de gymnastique qui doit avoir lieu le 7 juillet.

**Découverte d'une noyée.** — Près du Fort-National, on a découvert, flottant entre deux eaux, le cadavre d'une jeune cultivatrice de Paramé : Mlle Françoise Guépéroux, 33 ans.

On croit à un accident.

**Notariat.** — M<sup>e</sup> Fourché, le distingué notaire malouin, vient de céder son étude à son gendre, M<sup>e</sup> Aubrée.

**Sirène d'incendie.** — Le capitaine des pompiers a proposé à la municipalité l'achat d'une sirène qui servirait d'avertisseur en cas d'incendie.

**Écoles de Rocabey.** — Les locaux étant devenus insuffisants, on construira deux classes nouvelles dans la cour de l'école des filles; la salle des fêtes de l'école des garçons sera aménagée en deux classes. Dépense totale : 80.000 francs.

Pour remplacer la salle des fêtes, on construira un nouveau patronage avec gymnase et crèche.

Des pourparlers sont engagés avec M. Vigour pour l'achat du terrain nécessaire près l'Ecole Maternelle.

**Location des plages.** — Le bail des trois tenanciers des bains de la plage de Bon-Secours est fixé et accepté à 1.040 francs chacun.

Sur la grande plage, on fera une adjudication sur la mise à prix de 2.915 francs.

**Certificat d'études Diocésain.** — Les examens du certificat d'études diocésain ont eu lieu, dans notre arrondissement, aux dates suivantes :

Certificat élémentaire : Cancale, le mardi 11 juin; Dol, jeudi 13; Tinténiac, mardi 18; St-Malo, jeudi 20; Combourg, mardi 25; St-Servan, jeudi 27; Dinard, lundi premier juillet.

Certificat supérieur : mercredi 3 et jeudi 4 juillet.

**Saint-Servan.** — Le Conseil municipal au complet, s'est réuni sous la présidence de M. le Maire.

M. le Maire a donné lecture d'un exposé de la situation financière de la ville au moment où la nouvelle municipalité prend la succession des affaires municipales.

**Décorations.** — A l'Hôtel de Ville de St-Servan, M. Demalvialin, maire, après une petite allocution a remis la médaille de la Famille française aux personnes suivantes : Mme Ameline, née Basset, à la Guldardais; Mme Hervot, née Rault, à Château-Malo;

Mme Lepaigne, née Desmars, à la Bouteville; Mme Perron, née Lepelson, à Château-Malo; Mme Renou Frédéric, née Beau-pied, à la Villehuchet; Mme Renou Pierre, née Lancien, à Château-Malo.

La médaille d'honneur du Travail a également été remise à M. Daireau, employé chez M. Josse, marchand de bois.

M. le maire a ensuite remis à chacun des nouveaux décorés un petit bouquet.

**Dinard.** — **ETAT-CIVIL. — Naissances.** — Charles Lepetit, Cité Pasteur, 10; Daniel Louisa, la Basse-Guais; Marcel Lefeuve, rue du Casino, 67; Charles Boivin, 108, rue Saint-Enogat; Fernande Colleu, 38, rue Gardiner.

**Mariages.** — M. Francesco Vido, employé d'hôtel, et Mlle Suzanne Welvis, modiste; M. Jacomo Morandi, cimentier, et Mlle Blanche Lequermin, cuisinière.

**Décès.** — Juliette Rocher, 67 ans, s. p., veuve Devillard, 46, boulevard Lhotelier; Marie Guéguin, 53 ans, ménagère, veuve Delvalé, la Basse-Guais; Angèle Desouches, 44 ans, ménagère, épouse Coquio, la Haute-Guais.

**Saint-Cast.** — Au Breil, en Saint-Cast, 50 ares de landes, appartenant à M. Frostin, ont brûlé. 400 francs de dégâts.

Le feu a fort probablement été mis par la locomotive du train départemental.

**Henanbihen.** — Dans son automobile, l'institutrice d'Henanbihen transportait à la gare de Landébia, où elle devait prendre le train, Mme Andrieux, employée des Postes à Cancale.

La voiture fut tamponnée par une grosse limousine et Mme Andrieux, grièvement blessée dans le choc. Elle a été conduite à l'hôpital.

**Ploubalay.** — M. Ducarin, industriel à Roubaix, se rendait de Dinard à Ploubalay en automobile. Au moment où il allait entrer dans cette localité, M. Ducarin vit venir devant de lui un homme conduit par un chien et tenant le côté gauche de la route.

L'automobiliste obliqua à gauche, mais à ce moment le chien voulut se ranger à droite. Il tira violemment sur sa chaîne, entraînant son maître au milieu de la route. La voiture passa sur la chaîne et sur le chien qui n'eut aucun mal.

L'aveugle, quoique n'ayant pas été atteint par l'auto, tomba et se blessa à la tête. C'est un nommé Pierre Eveillard, de Plouasne; il a été conduit à l'hôpital de Dinan.

**Dinan.** — **ETAT-CIVIL. — Naissances.** — Cottin Marie-Odile-Joséphine, place Duquesclin; Jaslet Annick-Marie-Ernestine, rue Saint-Malo; Gueguen Marie-Thérèse-Marcelle-Claude, rue de Brest.

**Mariages.** — Lucas Pierre, chauffeur, 25 ans, et Le Gall Mélanie, s. p., 20 ans; Penhard Jean, 26 ans, conducteur typewriter, et Roland Berthe, 21 ans, s. p.

**Décès.** — Burel Henri, cultivateur, 25 ans, célibataire, rue Chauffepieds; Legué Reine, s. p., 72 ans, veuve de Tohier François, rue de Brest; Cormao Marcel, menuisier, 24 ans, époux de Rosalie Allaire, rue Chauffepieds; Chapron François, ancien cocher, 64 ans, époux de Marie Harnouf, rue du Guichet; Pichard François, ancien entrepreneur, 90 ans, veuf de Marie Laloi, rue Leconte-de-l'Isle.

**Taden.** — A la Goupillère, en Taden, chez Mme veuve Briand, se présentait Jean Ménard, cultivateur à la Bétais, en Pleslin. Il demanda de l'argent.

Mme Briand refusa de donner satisfaction à ce jeune homme de 29 ans qui est considéré dans le pays, comme un déséquilibré.

Après-midi, il revenait, et bientôt une gerbe de flammes jaillissait de la cour de Mme Briand. Ménard venait de mettre le feu à une meule de paille.

Il fut arrêté par des voisins, et les gendarmes se rendirent aussitôt sur les lieux. Il a été conduit à Dinan, en attendant son transfert à Saint-Brieuc.

La meule, qui a complètement brûlé, valait 7.500 francs. Mme Briand était assurée.

## AVIS AUX NAVIGATEURS

**Tête de Galantry.** — Sud de l'île de Saint-Pierre, 46° 45' 7 N, 56° 9' 7 W. Nouvelles caractéristiques : 3 éclats : 2 blancs et un rouge en 40 secondes, au lieu de 3 éclats : 2 blancs et un rouge en 60 secondes.

La durée de chaque éclat et de chaque éclipse varie avec la distance.

Coup de canon toutes les demi-heures en cas d'avarie à la sirène.

**Pointe-Plate.** — La sirène de la Pointe-Plate est arrêtée jusqu'à nouvel ordre. Le canon fonctionne toujours (un coup toutes les vingt minutes).

Jusqu'à nouvel avis le feu sera fixe en conservant les mêmes secteurs blancs et rouges.

**Balises.** — La bouée de la *Marne* est à siflet et peinte en noir. Position : Lat. 46° 43' 42" N. Long. 56° 13' 36" W Greenwich.

**RADIOGRAMMES MÉTÉOROLOGIQUES**

Le Poste de **Saint-Pierre**, indicatif F Q N, émet chaque jour sur 600 mètres amortis, un radiogramme météorologique à 01 h. 30 et à 13 h. 30 GMT.

**Le Cap-Race**, indicatif V C E, émet chaque jour sur 600 mètres amortis, un bulletin météorologique à 02 h. 15 et 14 h. 15.

**Radiophare Galantry**, position : 46° 45' 39" N et 56° 09' 22" O émet une façon continue en temps de brume sur 600 mètres amortis, longueur d'onde 1.000 m., modulation 700, lettres H Y R.

**Poste de Louisbourg** donne les indications de temps en anglais, à 13 heures et 4 heures matin (longueur d'onde 420).

## BAZAR de la "Sainte-Jeanne-d'Arc"

Les marins du Banc trouveront à bord du Navire-Hôpital les articles suivants aux prix indiqués ci-dessous.

Règlement au comptant, ou sur Bon à payer chez l'Armateur, visé du Capitaine.

Les Capitaines sont instamment priés de préparer d'avance leur liste de commandes et le montant de celles-ci pour éviter toute perte de temps.

## RAYON FUMEURS

Allumettes suédoises, la boîte	53
Briquet à molette	6
Cigarettes "Le Caid", le paquet	70
Cigarettes douces "Bastos", le paquet	50
Mèche à briquet, le mètre	55
Papier à cigarettes, le cahier	35
Pierres à briquet, le tube	1
Pipe bruyère	4 25 et 5
Pipe Jacob	3
Pipe en terre	40
Tabac Caporal, le paquet de 50 grammes	75

## RAYON CIRÉS

Bottes courtes caoutchouc	130
Bottes longues caoutchouc	160
Pantalon ciré	5